



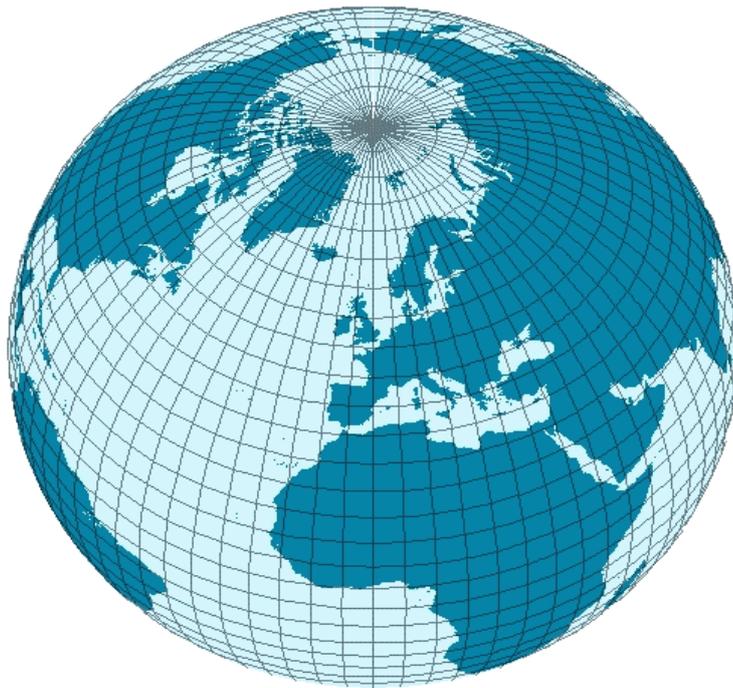
ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



RELATIONS **INTERNATIONALES**





ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



SOMMAIRE

- Présentation Générale
 - Les Correspondants Relations Internationales à l'UFC.
 - Les Correspondants Pédagogiques Relations Internationales l'UFR SMP.
 - Les Correspondants administratifs Relations Internationales l'UFR SMP.
- Les Programmes d'échanges étudiants pour les étudiants français qui partent à l'étranger
 - ERASMUS
 - AIU
 - ISEP
 - Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI)
- Les Financements pour les étudiants français qui partent à l'étranger et les étrangers venant en France.
 - L'aide à la mobilité
 - Allocation ERASMUS
 - Bourse Régionale AQUISIS
 - Aide à la mobilité internationale
 - L'aide financière– Stages pour les étudiants
 - Bourse stage ERASMUS
 - DYNASTAGE
 - Aide à la mobilité internationale
 - **Bourses Étrangères pour les étudiants étrangers qui viennent étudier à l'UFR SMP**
 - Béca Victor Hugo
 - Bourses Brésiliennes Sciences sans Frontières
 - Bourses gouvernementales
- Les Procédures de Pré-inscriptions et d'inscriptions pour les étudiants étrangers venant étudier à l'UFR SMP ou résidant en France.
- DFMS – DFMSA



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Présentation Générale

La DGRIF est le service commun de l'UFC dédié à la mise en œuvre de sa politique internationale : Gestion des conventions, mise en œuvre et gestion des mobilités, suivi des bourses et aides financières et l'accueil des étudiants étrangers, etc.

Dans ce contexte, l'UFR SMP se devait de relayer la DGRIF sur son site en prenant en charge des fonctions en plein essor comme la qualité de l'accueil des étudiants et des enseignants étrangers en conventions et le suivi des étudiants français désireux de partir se former à l'étranger selon les programmes d'échanges ou des stages.

Le développement de la fonction européenne et internationale de l'UFR SMP relève de l'activité et des missions confiées à deux « instances » :

- La Délégation générale aux Relations internationales et à la Francophonie (DGRIF). (voir en annexe 1)
- Les correspondants pédagogiques ; dans chaque UFR, un (des) et/ou un correspondant administratif est chargé d'accompagner l'action du service des Relations Internationales en mettant un accent particulier sur l'accompagnement pédagogique des mobilités étudiantes :
 - François KLEINCLAUSS référent Médecine : francois.kleinclauss@univ-fcomte.fr
 - Oleg BLAGOSKONOV référent Pharmacie : 03 81 66 82 94 (CHU)
Autre téléphone : 03 81 66 93 91 (CHU) 03 81 66 56 38 (FAC)
Mél : oleg.blagosklonov@univ-fcomte.fr

La dimension européenne et plus récemment internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche occupe désormais une place essentielle dans la vie de l'Université et en particulier à l'UFR SMP. Nous avons, en effet, acquis la conviction que la participation aux différents réseaux internationaux stimule l'amélioration des savoirs et des savoir-faire et constitue un indicateur fort de la qualité de l'ensemble de nos activités.

L'essentiel de notre action en la matière s'organise autour de quatre axes structurants.

I / Les Programmes d'échanges à l'étranger pour les étudiants de l'UFR SMP

- ❖ ERASMUS
- ❖ AIU
- ❖ ISEP
- ❖ BCI



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



ERASMUS

Erasmus contribue à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs opérationnels dont :

- ❖ L'amélioration de la qualité et l'accroissement du volume de la mobilité étudiante et enseignante en Europe
- ❖ L'amélioration de la qualité et l'accroissement du volume de la coopération multilatérale entre établissements d'enseignement supérieur (EES), et depuis 2007, entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises
- ❖ La transparence et la compatibilité des qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle supérieure en Europe.

Premier grand programme européen, Erasmus favorise les actions de mobilité en Europe pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant (mission d'enseignement), ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur (périodes de formation).

Erasmus facilite également la coopération entre établissements d'enseignement supérieur par l'élaboration de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux. En France, aujourd'hui, la totalité des universités françaises participent à Erasmus ainsi que la plupart des établissements d'enseignement supérieur non universitaires.

Pour les enseignants et les étudiants de l'UFR SMP, il s'agit de passer une période d'études (1 ou 2 semestres) dans une université étrangère et de valider cette période au retour par un diplôme délivré par l'UFC. Notre politique européenne concerne prioritairement :

- ✓ L'appui aux mobilités étudiantes et enseignantes, la généralisation du système des crédits ECTS et la validation des périodes d'études et de stages à l'étranger.
- ✓ La participation au montage des Masters européens, le développement des échanges doctoraux européens et des cotutelles de thèses internationales, pour d'une façon plus générale améliorer et inciter la mobilité des doctorants.
- ✓ Les Universités d'été.
- ✓ La participation à des actions conduites par les organisations de coopération européenne comme l'Association Européenne de l'université : www.eua.be/

Les conditions matérielles donnent la **gratuité de l'inscription dans l'université d'accueil mais le logement et tout autre frais sont à la charge du participant.**

Les conditions académiques d'accès font que **l'étudiant doit être inscrit à l'UFC, qu'il doit avoir validé 60 crédits ECTS à l'université de Franche-Comté, qu'il soit obligatoirement inscrit à un diplôme délivré par l'UFC avant le départ, que le responsable de l'échange (cité précédemment) coordinateur Erasmus de la**



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

discipline étudiée, ait donné son accord et que, pour finir, que l'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue de l'université demandée.

Les destinations universitaires avec lesquelles nous avons un accord d'échange sont les suivantes :

- Les 26 Etats membres de l'Union Européenne
- Les 4 pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) : Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein.
- La Turquie et la Croatie (candidate à l'adhésion).

Les candidatures doivent se faire **à partir du 01^{er} janvier précédant le départ et auprès du correspondant Relations Internationales de l'UFR SMP (administration et pédagogique).**

AIU (ACCORDS INTER-UNIVERSITAIRES)

Il est également possible de partir vers d'autres pays grâce aux conventions de coopération signées avec des établissements universitaires étrangers. Il s'agit de passer un semestre ou une année d'études dans une des universités partenaires de l'UFC et de valider cette période au retour par un diplôme délivré par l'UFC.

L'UFC et l'UFR SMP ont développé de nombreuses relations avec des établissements d'Europe centrale et orientale, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine ou d'Asie. Ces partenariats favorisent et renforcent la coopération scientifique, la formation et l'échange d'étudiants. Renseignez-vous au cas par cas dans les composantes concernées auprès des correspondants administratifs relations internationales. Une banque de données répertorient les accords en vigueur, consultable sur www.univ-fcomte.fr, rubrique « international » (une centaine de destination d'accueil est répertoriée dans le monde). Pour tout renseignement à la DGRIF, contacter Léa ZIRI, lea.ziri@univ-fcomte.fr, tél : 03.81.66.52.51.

Conditions Académiques de participation :

- Etre inscrit à l'UFC.
- Posséder un bon dossier universitaire et être inscrit obligatoirement à un diplôme délivré par l'UFC avant le départ.
- Etre accepté par le responsable du diplôme dans la discipline étudiée.
- Etre accepté, sur dossier et programme d'études, par une des universités demandées.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Avantages d'un échange bilatéral et conditions matérielles :

Vous ne paierez pas de frais d'inscription dans l'université d'accueil ; vous bénéficierez d'un accueil privilégié ; vous bénéficierez éventuellement d'une des allocations distribuées par l'université si vous remplissez les critères et que votre dossier est sélectionné. Le logement et tout autre frais reste à la charge du participant. Concernant la couverture sociale, le candidat devra se renseigner auprès de sa mutuelle et de la DGRIF.

Comment candidater?

1. Etablir un dossier accord inter universitaire séjour d'études vous présentant les pièces à fournir pour votre candidature :

- Le formulaire de candidature AIU de l'Université d'accueil.
- Un CV et lettre de motivation.
- Une ou des lettres de recommandation
- Les relevés de notes depuis l'entrée à l'Université.
- Le contrat d'études validé par le responsable du diplôme à l'UFC.
- La copie du passeport valide.

2. Tout étudiant souhaitant partir dans le cadre d'un accord interuniversitaire doit préparer son projet de départ avec son responsable pédagogique relations internationales au moins 6 mois à l'avance.

3. Vous devez vous assurer au plus tôt auprès du Service mobilité internationale et langues que la convention qui concerne l'établissement d'accueil souhaité sera toujours en cours de validité au moment de votre départ. Le dossier finalisé doit être transmis à la DGRIF.

ISEP (INTERNATIONAL STUDENT EXCHANGE PROGRAM)

L'Université de Franche-Comté fait partie du réseau ISEP.

ISEP est un réseau d'environ 300 universités, dont 145 aux Etats-Unis, dans 45 pays collaborant pour faciliter la mobilité internationale des étudiants notamment au travers d'un système d'échanges.

Le réseau ISEP propose plusieurs opportunités de séjours à l'étranger à travers les programmes *ISEP Exchange*, *ISEP Direct*, *ISEP Summer Programs* et *ISEP Volunteers & Internships*.

Seuls les étudiants inscrits dans une université membre du réseau peuvent bénéficier de ces différents programmes. Il s'agit, pour les étudiants de l'UFR SMP, de passer une



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

année d'études dans une université étrangère du réseau ISEP et de valider cette période au retour par un diplôme délivré par l'UFC.

Le programme ISEP Exchange permet aux étudiants d'une université française membre du réseau d'échanger leur place pour une durée de un ou deux semestres avec des étudiants d'autres universités, elles aussi membres du réseau. Les universités françaises participent soit aux échanges France-USA soit aux échanges France-Reste du Monde soit aux deux. Créé et géré depuis les Etats-Unis, ce programme s'adresse principalement à ceux désirant étudier aux Etats-Unis.

Les étudiants de l'UFC paieront environ 2500/3000 euros pour un semestre et 5000/6000 euros pour une année complète (à l'Agence comptable de l'UFC). Cette somme couvre les frais de scolarité, le logement et 19 repas par semaine. En principe, il faut avoir effectué au moins une année de licence en France avant de pouvoir partir. Dans certaines universités, les titulaires d'un DUT peuvent bénéficier de ce programme dans le cadre d'une année post-bac soit sous la forme d'un DUETI, soit sous la forme d'une licence professionnelle. Une assurance personnelle de 45 euros par mois est imposée.

ISEP Direct en France

Le programme ISEP Direct est une variante du programme ISEP Exchange. Il permet de partir dans une université membre du réseau dans laquelle le nombre de places disponibles au sein d'Exchange sont est très limité. Malgré son nom qui pourrait être trompeur, ISEP Direct n'est pas une solution pour partir en Candidat Libre à l'étranger. Les étudiants bénéficiant de ce programme restent inscrits en France, et seront diplômés par leur université en France. Les coûts varient en fonction de l'université choisie, de la durée des études (un été, un semestre, une année) et du « package » désiré (scolarité seule ou scolarité et chambre ou scolarité+chambre+repas). Toutefois, à l'inverse d'Exchange où le coût est d'environ 5000 euros l'année, avec le programme Direct celui-ci sera compris entre 10 000 à 30 000 dollars. Un coût donc bien plus élevé mais qui reste malgré tout moins cher que dans le cas d'une inscription en candidat libre. L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Botswana, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, le Costa Rica, les Emirats Arabes Unis, l'Espagne, l'Estonie, Fidji, le Ghana, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, Malte, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Nicaragua, les Pays-Bas, la République-Tchèque, le Royaume-Uni, la Thaïlande, l'Uruguay sont toutes les destinations possibles dans le cadre du programme ISEP Direct. Les Etats-Unis n'apparaissent pas dans la liste mentionnée sur le site officiel de l'ISEP pourtant il peut être possible de partir *Summer Programs* via *ISEP Exchange* et *ISEP Direct* ainsi que des opportunités de stages ou de volontariats (*volunteering & internship programs*).

Les conditions académiques

- Etre inscrit à l'UFC.
- Avoir validé 60 crédits ECTS à l'UFC.
- Posséder un bon dossier universitaire et être inscrit obligatoirement à un diplôme délivré par l'UFC avant le départ.
- Etre accepté par le responsable pédagogique du programme ISEP.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



- Etre accepté, sur dossier et programme d'études, par une des universités demandées.
- Avoir une connaissance de l'anglais confirmée par le test TOEFL passé moins de deux ans avant le départ.

Nous tenons à rappeler que les pays européens sont exclus de cet échange, seules 145 universités américaines, des universités canadiennes, mexicaines, australiennes, en Asie et quelques pays d'Afrique sont homologuées. Pour davantage de renseignement : www.isep.org et à la DGRIF, Malek BOUSSOUALIM, tél : (+33)/(0)3 81 66 50 63, courriel: malek.boussoualim@univ-fcomte.fr; généralement, ce dernier réceptionne et instruit les dossiers de candidature du 1^{er} novembre au 2 décembre de chaque année universitaire.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS BCI

GUIDE DES ÉTUDES AU QUÉBEC 2016- 2017



**TABLE DES MATIÈRES** (cliquer sur les rubriques pour vous déplacer)

- 1) [Principes généraux](#)
- 2) [Conditions d'inscription](#)
- 3) [Organisation des études](#)
- 4) [Marche à suivre pour l'inscription en ligne](#)
 - [Démarche pédagogique](#)
 - [Liste des établissements québécois participant au PEE de la CREPUQ](#)
 - [Contrat Pédagogique](#)
- 5) [Dossier de candidature papier](#)
- 6) [Informations financières](#)
- 7) [Formalités administratives](#)
 - [CAQ](#)
 - [Permis d'études](#)
 - [Couverture maladie](#)
- 8) [Formalités pédagogiques](#)
 - [Avant de partir](#)
 - [A l'arrivée](#)
 - a) [Inscription](#)
 - b) [Attestation de présence](#)
 - c) [Modification du programme d'études](#)
 - d) [Scolarité](#)
 - [Au retour à l'UFC : la validation des résultats obtenus au Québec](#)**
- 9) [Autres informations pratiques](#)
 - Le séjour**
 - L'hébergement**
- 10) **[Le calendrier du candidat au programme d'échanges étudiants de la CREPUQ 2015-2016](#)**



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



1) Principes généraux :

Ce programme permet à des étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté (établissement d'origine) de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement universitaire québécois partie au programme (établissement d'accueil) pendant un semestre au moins et une année au plus.

En participant à un programme d'échanges du BCI, les étudiants :

- ▶ demeurent inscrits dans leur établissement d'origine ;
- ▶ acquittent les droits d'inscription dans leur établissement d'origine;
- ▶ bénéficient des crédits obtenus dans l'établissement d'accueil qui seront validés dans l'établissement d'origine ;
- ▶ le cas échéant, continuent à recevoir les aides financières auxquelles ils ont droit dans leur établissement d'origine.

Les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants tout comme les divers frais (administratifs et d'assurance santé, par exemple) qui peuvent être exigés par l'établissement d'accueil.

Le BCI n'offre aucun support financier aux étudiants participant aux programmes d'échanges.

Habituellement, les établissements d'accueil ne délivrent pas de diplôme aux étudiants qu'ils reçoivent dans le cadre des programmes d'échanges du BCI.

2) Conditions d'inscription :

Être inscrit(e) à l'Université de Franche-Comté, établissement partenaire du BCI, avant le départ en mobilité;

Être en deuxième année de Licence minimum, au moment de la candidature ;

Posséder un bon dossier universitaire (moyenne minimum $> 11/20$ sur l'ensemble des études universitaires);

Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil ;

Remplir un dossier de présélection à l'Université de Franche-Comté ; la sélection définitive est effectuée par l'établissement d'accueil ;

Obtenir auprès de l'établissement d'origine l'approbation du programme de cours prévus dans l'établissement d'accueil.



3) Organisation des études :

	1er cycle			2e cycle		3e cycle
Au Québec	certificat	diplôme	baccalauréat	Maîtrise		Doctorat
durée	1 an	1 an	1 ou 2 ans	2 ans		3 ou 4 ans
En France	L1	L2	L3	Master 1	Master 2	Doctorat

Au Québec, les cours sont organisés en trois trimestres : d'automne (fin août à décembre), d'hiver (janvier à avril) et d'été (mai à août). Dans le cadre de l'échange vous suivrez seulement les deux premiers trimestres ou un seul d'entre eux (si vous ne partez qu'un semestre). Vous ne suivrez pas le trimestre d'Été dans le cadre de votre mobilité BCI.

A chaque trimestre, pour valider votre semestre à l'UFC, il conviendra de suivre 4 à 6 cours (environ trois heures hebdomadaires). Attention, les crédits québécois sont différents des crédits ECTS.

4) Marche à suivre pour l'inscription en ligne :

Démarche pédagogique :

Vérifiez les programmes d'études des établissements d'accueil (« **programmes ouverts aux étudiants des programmes d'échanges** » et « **conditions particulières** ») auprès desquels vous désirez postuler afin de choisir des cours correspondant à ceux dispensés à l'UFC ou susceptibles de vous permettre d'obtenir une équivalence à votre retour en France.

Attention : certaines universités requièrent une moyenne universitaire et/ou une durée d'études supérieures et/ou des pré-requis obligatoires particuliers pour certaines de leurs formations.

Ces « conditions particulières » ne peuvent faire l'objet de dérogation.

Liste des établissements québécois participant au PEE de la CREPUQ

Universités francophones

Université Laval <http://www.ulaval.ca>

Ecole Polytechnique de Montréal <http://www.polymtl.ca>

Université de Sherbrooke <http://www.usherb.ca>

Réseau de l'Université du Québec (<http://www.quebec.ca>)

Université du Québec à Montréal <http://www.uqam.ca>

Université du Québec à Trois Rivières <http://www.uqtr.ca>

Université du Québec à Rimouski <http://www.uqar.qc.ca>

Université du Québec en Outaouais <http://www.uqo.ca>

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue <http://www.uqat.ca>

Ecole nationale d'administration publique <http://www.enap.quebec.ca/>

Ecole de technologie supérieure <http://www.etsmtl.ca>



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Universités anglophones

Bishop's University <http://www.ubishops.ca>

A ce moment, vous devez vous faire aider par le responsable pédagogique du **diplôme auquel vous serez inscrit en 2016/2017** à l'Université de Franche-Comté et pour lequel vous suivrez les cours dans une université du Québec.

Sur le site internet de l'Université de Franche-Comté, téléchargez un formulaire de pré-candidature, imprimez-le, faites-le viser par le responsable de formation de votre année de mobilité, signez-le et retournez-le, accompagné d'un relevé des notes obtenues au cours de vos précédentes années d'études supérieures (exemple : si vous êtes en L3 et comptez partir pour le M1, fournir les relevés de notes de L1 et L2) au plus tard le **04 décembre 2015**. Ce dossier de pré-candidature est à retourner à la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie, Université de Franche-Comté, 4 place Saint-Jacques, 25030 Besançon Cedex soit en mains propre, soit par courrier postal (cachet de la poste faisant foi), soit par courriel à lea.ziri@univ-fcomte.fr.

Les universités québécoises imposant des quotas aux universités françaises dans le cadre de ce programme, la DRIF peut être amenée à faire une pré-sélection des candidats de l'Université de Franche-Comté.

A partir du 15 janvier 2016, la DRIF fournira un code d'accès confidentiel aux étudiants présélectionnés leur permettant de remplir le formulaire de candidature en ligne sur <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/>

5) Dossier de candidature papier :

Après avoir rempli le dossier de candidature en ligne, vous devez déposer votre dossier de candidature papier, **au plus tard le 12 février 2016 avant 15h en mains propres** à la DRIF – 4 Place Saint-Jacques, 1^e étage, 25000 Besançon.

Il doit comporter les pièces suivantes :

1. une copie imprimée du formulaire électronique de demande de participation BCI signée par l'étudiant ;
2. une copie d'une pièce d'identité (recto-verso) valide et un certificat de naissance (avec le nom de vos parents) de moins de trois mois ;
3. une copie de tous les relevés de notes obtenues depuis le début de vos études universitaires ;
4. une lettre de motivation, rédigée dans la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, présentant les objectifs de formation poursuivis dans le cadre du programme d'échanges.

Attention : la rédaction doit être en anglais si vous choisissez des universités anglophones ;



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

5. le contrat pédagogique BCI 2016/2017 rempli et signé. Les cours doivent être choisis en concertation avec le professeur responsable du diplôme auquel vous serez inscrit en 2015-2016 à l'UFC. Cf. Annexe

Le contrat pédagogique établi pour chaque université choisie doit être signé par le responsable pédagogique du diplôme que vous préparez. Cette signature garantit, sous réserve de réussite aux examens de l'établissement d'accueil, l'obtention du diplôme dans lequel vous serez inscrit à l'UFC en 2016-2017.

7. une lettre personnalisée de recommandation émise par le responsable pédagogique de l'année en cours.

8. Pour les étudiants demandant Bishop's University, une lettre émise par le doyen, le directeur des études ou l'instance appropriée attestant de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, sauf si le programme porte sur l'étude de cette langue. Une certification linguistique comme le TOEFL est fortement recommandée, voire exigée par l'établissement d'accueil.

Il faut constituer un dossier complet pour chaque université demandée.

Des documents supplémentaires peuvent être requis par l'Université (remplir le dossier d'inscription pour étudiants étrangers par exemple) : **il vous revient de prendre connaissance de ces exigences et de les remplir**. Si des documents papiers supplémentaires sont demandés, il vous faut les joindre au dossier papier qui sera envoyé par la DRIF.

6) Informations financières (www.educationau-incanada.ca) :

Dépenses :

Pour les frais de séjour et dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, accès aux bibliothèques parfois, transports locaux, loisirs, etc.) il faut compter 800 € par mois (minimum). Ce montant ne comprend pas le trajet France-Québec ni le coût des démarches officielles :

- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) : environ 110 \$ CAN
- Permis d'études : environ 130 \$ CAN

Aides :

Les étudiants partant pour le Québec peuvent bénéficier :

- d'une bourse AQUISIS du Conseil Régional de Franche-Comté:
<http://www.franche-comte.fr/services-en-ligne/bourses-mobilite-internationale/aquisis-erasmus.html>

Le montant des bourses varie en fonction du quotient familial.

- s'ils sont déjà boursiers sur critères sociaux, d'une bourse d'aide à la mobilité internationale d'environ 400 €/mois (non garantie sur la totalité du séjour et dans la limite de neuf mois pour l'ensemble des études supérieures). Les boursiers sur critères sociaux continuent de percevoir leur bourse de l'Enseignement Supérieur lors de leur mobilité.

Ces bourses sont cumulables.

Attention : Ces bourses ne peuvent être versées qu'après réception par la DRIF



u fr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

de votre **attestation de présence dans l'université québécoise**. Cf. Annexe

7) Formalités administratives

Les citoyens français n'ont pas besoin de visa en revanche, ils doivent obtenir le CAQ et le permis d'études (pour une mobilité supérieure à 6 mois).

En plus d'un passeport valide pour la durée de son séjour d'études, tout étudiant doit être en possession d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) délivré par le gouvernement du Québec et un permis d'études accordé par le gouvernement du Canada s'il part pour étudier plus de 6 mois.

Les étudiants effectuant un séjour d'études de moins de 6 mois ne sont pas astreints à ces formalités.

Cependant, vu les avantages qu'ils procurent, il est conseillé de les demander quelle que soit la durée du séjour.

La demande de renouvellement d'un CAQ pour études et de permis d'études, dans le cas où vous auriez l'intention de poursuivre vos études ou de prolonger d'un semestre supplémentaire peut être faite au Québec.

L'ensemble de la procédure prend environ 12 semaines. Dès réception de la lettre d'admission envoyée à votre domicile par l'université d'accueil, vous devez obtenir des preuves de vos capacités financières (lettre confirmant l'attribution d'une bourse ou autres justificatifs de ressources) et faire sans tarder votre demande de CAQ en ligne sur :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

et la demande de permis d'études pour laquelle on peut obtenir tous les renseignements et télécharger le dossier sur :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

Soyez attentifs aux délais et aux justificatifs demandés ; il vous revient, et non à la DRIF, de faire ces démarches le plus rapidement possible après avoir reçu lettre d'acceptation par l'Université québécoise.

Attention : pour obtenir ces papiers, le gouvernement canadien exige des preuves de capacités financière suffisantes pour vivre au Canada (environ 1000 euros/mois de mobilité environ).

Couverture maladie :

Avant votre départ, vous devez obtenir de votre Caisse primaire d'assurance maladie ou de votre mutuelle étudiante le formulaire SE-401-Q-106 destiné à permettre la couverture médicale des étudiants partant étudier au Québec dans le cadre de programmes d'échanges.

Grâce à cette attestation que vous présenterez dès votre arrivée à la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec), vous n'aurez pas à contracter au Québec une assurance maladie. Certaines universités demandent cependant aux



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

étudiants de verser avant leur arrivée des frais d'assurance qui leur seront remboursés dès présentation de la carte délivrée par la RAMQ.

Attention : les étudiants de l'UFC qui ne sont pas citoyens français doivent se renseigner auprès de leurs ambassades et consulats pour les démarches et formalités administratives à effectuer.

8) Formalités pédagogiques

Avant de partir :

Vous devez impérativement vous inscrire à l'Université de Franche-Comté avant votre départ au Canada (inscription administrative et inscription pédagogique). Renseignez-vous directement auprès de votre service de scolarité et de votre responsable de formation de l'année de mobilité pour effectuer ces démarches. Les étudiants boursiers doivent déposer leur dossier de renouvellement de bourse auprès du CROUS dans les délais (entre janvier et avril 2016).

A l'arrivée :

a) Inscription

Vous devez vous inscrire dans l'établissement québécois (inscriptions administrative et pédagogique) qui vous délivrera une **carte d'étudiant « d'échanges »**.

Vous ne paierez pas de nouveau les droits d'inscription puisque vous les aurez déjà acquittés à l'UFC. Cependant, dans certaines universités, l'accès aux bibliothèques est payant. L'Université d'accueil peut également vous demander de contracter une assurance complémentaire obligatoire, à vos frais.

b) Attestation de présence

Renvoyez dès votre arrivée à la DRIF une attestation de présence de l'université québécoise d'accueil. Ce document est souvent délivré par le service du registrariat (scolarité) ou par le bureau des relations internationales. Si l'Université d'accueil n'a pas de formulaire type, vous pouvez utiliser le formulaire en annexe.

c) Modification du programme d'études

Si vous devez modifier le contrat d'études établi avant votre départ et ce, pour des raisons objectives (cours supprimés ou non assurés, nouveaux cours créés, horaires incompatibles, éventuellement niveau non satisfaisant), vous devrez soumettre la proposition de modifications au responsable à l'UFC du diplôme auquel vous serez inscrit en 2016-2017 afin de recueillir son accord écrit. Vous devez alors compléter un contrat pédagogique modifié et l'envoyer à votre responsable pédagogique en France qui le transmettra à la DRIF pour signature du responsable BCI. Cf Annexe

d) Scolarité



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Vous participerez en tant qu'étudiant d'échange aux cours et aux contrôles des connaissances dans les mêmes conditions que celles applicables aux étudiants québécois.

Les résultats que vous obtiendrez seront portés à la fin de chaque trimestre sur un relevé officiel établi par le registraire de l'établissement d'accueil.

Attention : dans certaines universités québécoises, la délivrance du relevé de notes est payante.

Au retour à l'UFC :

La validation des résultats obtenus au Québec

Afin de faire valider les résultats obtenus à l'étranger par l'Université de Franche-Comté, vous devez impérativement communiquer à la DRIF le relevé officiel de notes établi et délivré par le registraire de l'université québécoise.

La DRIF adressera ce document à la scolarité de votre composante pour que soit procédé aux équivalences et à l'établissement d'un relevé de notes de l'UFC.

9) Autres informations pratiques

Le séjour

Il est conseillé d'arriver au moins une semaine avant le début des cours afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement. Des journées d'information et d'intégration des étudiants étrangers sont souvent organisées avant la rentrée ; elles sont toujours obligatoires.

Dès l'arrivée, présentez-vous au Bureau des Services des Etudiants Etrangers ou équivalent de l'établissement d'accueil. Ce bureau accueille les étudiants étrangers, il vous aidera à vous installer, à vous adapter à la communauté universitaire et tentera de répondre à vos besoins spécifiques.

L'hébergement

Le Bureau des Services des Étudiants Étrangers ou équivalent dans l'établissement d'accueil vous apportera toute l'assistance requise à votre recherche de logement. Demandez-lui de vous communiquer avant votre arrivée des adresses utiles afin de procéder à des réservations en fonction de votre date d'arrivée.

Au Québec, les résidences universitaires sont le plus souvent réservées aux étudiants admis à titre « d'étudiant régulier à temps plein ». Elles sont, d'autre part, bien plus cher qu'en France ; renseignez-vous.

Selon les endroits, vous trouverez plus ou moins facilement un logement hors campus soit en individuel, soit en partageant avec d'autres étudiants, formule la moins onéreuse.

Selon les universités, les Bureaux du logement hors campus mettront à votre disposition une banque de données des appartements et chambres en ville à louer, à sous louer, à partager. Ces Bureaux ne font pas de réservation de logement pour les étudiants.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



10) Le calendrier du candidat au programme d'échanges étudiants du BCI 2016-2017

Avant le 04 décembre 2015

Dépôt de la fiche de pré-candidature auprès de la DRIF (ou mél lea.ziri@univ-fcomte.fr)

A partir du 14 janvier 2016

La DRIF envoie par mél aux étudiants sélectionnés le code d'accès au formulaire électronique de candidature.

Avant le 12 février 2016

- Candidature en ligne sur le site du BCI
- Constitution du dossier papier. Un dossier papier par université demandée
- Dépôt du dossier papier à la DRIF

Mai –juin 2015

- Réponse des universités québécoises, demande immédiate du CAQ (en ligne)
- Informer la DRIF des réponses des universités : envoyer une copie de la lettre d'acceptation

Avant le 15 juillet 2016

- Inscriptions administrative et pédagogique à l'Université de Franche-Comté

Juillet – août 2016

- Préparatifs de départ (attendre l'obtention officielle du CAQ sur le site d'Immigration-Québec pour réserver le vol de départ).

Août 2016

- Départ
- Début du trimestre d'automne dans les universités québécoises. Le trimestre est généralement précédé de journées d'intégration obligatoires.

Septembre 2016

- Envoyer l'attestation de présence à la DRIF par courriel
- Si nécessaire, transmettre par courriel le contrat pédagogique modifié au responsable de formation en mettant la DRIF en copie



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



FICHE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS DU BCI

A retourner à Léa ZIRI : DRIF – 4 Place Saint-Jacques – 1^{er} étage - 25000 BESANÇON, au plus tard le 04 décembre 2015 accompagnée des relevés de notes des années d'études supérieures précédentes

Photo d'identité

Nom, prénom.....
Numéro INE/étudiant
Date de naissance..... Lieu de naissance.....
Dept/Pays..... Nationalité :

Boursier sur critères sociaux en 25-2016 : oui non

Diplôme préparé en 2015-2016

.....

Diplôme préparé en 2016-2017 :

.....

Responsable de formation 2016-2017 :

.....

Adresse (permanente de préférence) :

Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone..... Mél :

.....

Université(s) québécoise(s) choisie(s) :

Choix 1 :

.....

.....

Intitulé de la formation envisagée :

.....

Choix 2 :

.....

.....

Intitulé de la formation envisagée :



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



.....

Durée envisagée du séjour d'études :

Trimestre Automne

Trimestre Hiver

A, le

**Signature du responsable de
formation 2016-2017 :**

Signature de l'étudiant :



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



CONTRAT PÉDAGOGIQUE
Programme d'Échanges Étudiants
BCI 2016-2017

NOM Prénom :**N°**
d'étudiant.....

Diplôme préparé en 2015-2016
.....

Diplôme préparé en 2016-2017 :
.....

Intitulé de la formation à l'UFC en 2016-2017 :
.....

Responsable de la formation à l'UFC en 2016-2017 :
.....

Université d'accueil au Québec : Choix
n° :

Intitulé de la formation au Québec
.....



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Choix de cours pour le 1^{er} semestre :

Université de Franche-Comté			Université québécoise		
Code	Intitulé du cours	Crédits ECTS	Code	Intitulé du cours	Crédits Québec
			Cours de remplacement en cas de modification du contrat pédagogique		
Total			Total		



ufr

SMPSciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**Choix de cours pour le 2^e semestre :**

Université de Franche-Comté			Université québécoise		
Code	Intitulé du cours	Crédits ECTS	Code	Intitulé du cours	Crédits Québec
			Cours de remplacement en cas de modification du contrat pédagogique		
Total			Total		

A Besançon, le..... Signature de
l'étudiant.....

Le responsable pédagogique de l'année de mobilité / du diplôme	Le responsable PEE BCI de l'UFC :
Nom :	Nom : Mme Anne-Emmanuelle GROSSI, directrice de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie
Signature :	Signature :



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



PROGRAMME D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS BCI 2016-2017

ATTESTATION DE PRÉSENCE DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

Nom et prénom de l'étudiant

 Date de naissance.....
 Université d'accueil.....

Le soussigné atteste que l'étudiant susnommé est régulièrement inscrit dans notre Université au titre des Programmes d'Échanges d'Étudiants de la CREPUQ pour la période du au

A....., le.....
 Signature du responsable des Relations internationales de
 L'Université d'accueil et cachet de l'Établissement :

Document à retourner au plus vite à la DRIF de l'UFC – 4 Place Saint-Jacques – 1^{er} étage - 25030 BESANÇON Cedex – FRANCE (aucune bourse ne pourra être versée avant sa réception)

dri@univ-fcomte.fr

CONTRAT PÉDAGOGIQUE MODIFIÉ
Programme d'Échanges Étudiants
BCI 2016-2017



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Nom, Prénom de l'Etudiant :

.....

N°

INE.....

Niveau d'étude 2016-2017..... Discipline :

Intitulé de la formation à l'UFC :

Université d'accueil au Québec : Semestre /Trimestre n°

:

Intitulé de la formation au Québec

.....

Code du cours	Titre du cours	Cours supprimé	Cours ajouté	Nombre de crédits	
				québécois	ECTS
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

A....., le..... Signature de l'étudiant.....



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Le responsable pédagogique de l'établissement d'accueil	Le responsable pédagogique de l'établissement d'origine	Le responsable PEE BCI de l'UFC
Nom : Signature :	Nom : Signature :	Nom : Mme Anne-Emmanuelle GROSSI, directrice de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie Signature :

Pour toute question : dri@univ-fcomte.fr , lea.ziri@univ-fcomte.fr



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

LES FINANCEMENTS

Etudiants de l'UFR SMP en départ à l'étranger

Financement	Source	Programme	Ayant-droit	Durée	Montant/mois
Allocation Erasmus	Union européenne	Européen	Tout participant	Tout le séjour (3 à 12 mois)	110 à 190 € environ
Bourse régionale AQUISIS	Conseil régional de Franche-Comté	Etudes hors Europe et Europe	Conditions de ressources	3 à 12 mois	230 € maxi (pour les séjours hors Europe) 180 € (si financement européen) Dégressif selon quotient familial
Bourse de mobilité	Etat français	Tout pays	Boursiers critères sociaux	9 mois maximum (pour l'ensemble des études supérieures)	400 €

▪ L'allocation ERASMUS

Cette aide mensuelle est versée à tous les étudiants participant au programme. Son montant varie en fonction du pays de destination pour tenir compte du coût de la vie (à titre indicatif en 2011-2012, l'allocation était de 190 € pour les pays scandinaves, 160 € pour le Royaume-Uni et l'Irlande et 120 € pour tous les autres pays).

Contact UFC: Frederic.girod@univ-fcomte.fr (03.81.66.52.95) ou michelle.parrenin@univ-fcomte.fr (03.81.66.58.40)

▪ La Bourse AQUISIS

Cette bourse est versée par le Conseil Régional de Franche-Comté **en deux fois** après saisie en ligne d'un dossier de candidature. Les critères d'attribution de cette aide tiennent compte du quotient. Pour savoir si vous pourrez ou non prétendre à cette bourse et à quelle hauteur, les candidats devront consulter le site de la Région Franche-Comté, www.franche-comte.fr

Saisie en ligne du dossier de candidature sur le site du conseil régional : <http://boursmobilitte.franche-comte.fr/> (puis cliquer sur "Aquisis-Erasmus")

Contact UFC pour les demandes de code d'accès à l'application en ligne du Conseil Régional et pour la transmission des différentes pièces à fournir dans le dossier : malek.boussoualim@univ-fcomte.fr.

▪ L'Aide à la mobilité internationale

Cette aide s'adresse aux étudiants effectuant un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'un accord interuniversitaire, quelle que soit la destination.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Attribuée aux étudiants **boursiers de l'enseignement supérieur**, après confirmation du statut de boursier par le CROUS, elle est cumulable avec les aides énoncées ci-dessus (400 € versés mensuellement pour un maximum de 9 mois).

Important :

L'enveloppe attribuée à l'UFC étant répartie entre tous les boursiers, la durée de versement de cette aide dépendra du nombre global d'étudiants boursiers en séjour à l'étranger. Le versement de la bourse de mobilité n'est pas garanti pour la totalité du séjour.

Contact UFC: Cédric Castor: cedric.castor@univ-fcomte.fr (03.81.66.50.64)

Toutes ces bourses et allocations sont cumulables.

Si vous êtes boursiers, vous conservez votre bourse d'enseignement supérieur.

▪ **Bourses de stage Erasmus**

En 2011-2012, l'UFC a eu la possibilité de financer 170 mois de stage pour des étudiants effectuant un stage dans l'un des 26 pays de l'UE (Hors France) + le 4 pays de l'AELE, la Turquie et la Croatie nouvellement éligibles au programme. Voici donc les règles d'éligibilité pour la candidature des étudiants :

- Les étudiants ayant déjà accompli une période d'études avec Erasmus peuvent prétendre à ce dispositif ;
- Les étudiants peuvent bénéficier de cette bourse dès la première année d'études ;
- Il s'agit de stages à plein temps et qui doivent faire partie intégrante du programme d'études de l'étudiant ;
- **La durée minimum du stage, pour permettre le financement de celui-ci, est de 3 mois de date à date pour les formations de type licence et master et de 2 mois de date à date pour les DUT ;**

Un étudiant ne peut bénéficier que d'une période de stage Erasmus au cours de sa scolarité.

Contact UFC: Frederic.girod@univ-fcomte.fr (03.81.66.52.95) ou michelle.parrenin@univ-fcomte.fr (03.81.66.58.40)

Le montant de la bourse est de 240 € par mois minimum



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

STAGES

▪ DYNASTAGE

Bourses de mobilité internationale de la Région Franche-Comté : Dynastage étudiants

Le Conseil régional de Franche-Comté est engagé depuis 1985 dans une action forte en faveur des échanges internationaux pour la jeunesse. Coordinateur, animateur et financeur de la mobilité internationale des jeunes, le Conseil régional agit dans le cadre de six programmes à destination des étudiants (post baccalauréat) et des lycéens (en lycée professionnel : CAP, BEP, BAC PRO) ainsi que pour les jeunes diplômés et demandeurs d'emploi, pour des stages et des études à l'étranger.

Le programme DYNASTAGE ETUDIANTS, financé intégralement par le Conseil régional, permet de soutenir les étudiants qui réalisent un stage pratique à l'étranger dans le cadre d'une formation dispensée au sein de l'UFR SMP.

Les étudiants de l'UFR SMP souhaitant effectuer un stage à l'étranger peuvent prétendre à une aide de mobilité internationale du Conseil Régionale de Franche-Comté (CRFC).

Les conditions et modalités de l'aide régionale (conditions d'attribution, calcul de la bourse, modalités de versement, pièces à joindre) sont détaillées à l'adresse suivante :

<http://www.franche-comte.fr/fr/services-en-ligne/bourses-mobilite-internationale/dynastage-etudiants/index.html>

Les dossiers doivent être saisis en ligne sur l'extranet du CRFC accessible à l'adresse suivante :

<http://boursmobilitte.franche-comte.fr>

Vous devrez pour ce faire créer un compte ce qui vous permettra de compléter petit à petit le dossier.

Un code d'établissement est exigé. Il vous sera communiqué par simple demande adressée par courriel au correspondant Dynastage de l'UFR SMP.

Les justificatifs demandés par le CRFC peuvent être transmis par voie électronique. A défaut elles viendront accompagner le bordereau de transmission de la demande de bourse qui devra être signé par le correspondant Dynastage de l'UFR SMP

Attention : vous disposez d'un **délai maximal d'un mois à compter de la date de début du stage** pour établir votre demande de bourse.

▪ L'Aide à la mobilité - Stages

Attribuée aux étudiants **boursiers de l'enseignement supérieur et ce bénéficiant d'une aide d'urgence annuelle**, après confirmation du statut de boursier par le CROUS, elle est cumulable avec les aides énoncées ci-dessus (400 € versés mensuellement ; le versement n'est pas garanti pour la totalité du séjour). La durée du stage doit être comprise entre 2 et 9 mois. A cours de son cursus, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une aide à la mobilité internationale cumulée supérieure à neuf mois. Se



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

renseigner auprès du/des professeur(s) correspondant(s) des « relations internationales » de l'UFR SMP.

Contact UFC: Cédric Castor: cedric.castor@univ-fcomte.fr (03.81.66.50.64)

LA SIGNATURE DES CONTRATS

Pour que le premier versement puisse avoir lieu dès la fin du mois d'octobre (ou au plus tard dans les premiers jours du mois de novembre), il est impératif que l'étudiant retourne à la DGRIF les deux exemplaires du **contrat étudiant Erasmus (ANNEXES)** qu'il aura lus et complétés avec le plus grand soin puis signés. La DGRIF devra les recevoir avant le **1^{er} juillet de chaque année**. La DGRIF retournera à l'étudiant un exemplaire dûment signé ultérieurement. Les candidats adresseront en même temps la fiche étudiante jointe complétée et accompagnée d'un RIB à leur nom délivré par une agence bancaire ou postale en France.

Pour que cette étape soit entérinée, l'étudiant devra respecter les engagements dudit contrat, à savoir :

- Signer un contrat pédagogique intitulé « contrat d'études » ;
- Remettre la preuve de l'arrivée de l'étudiant dans l'établissement d'accueil à l'aide du formulaire « **Mobilité Erasmus/Attestation d'arrivée** » (**Annexes**). La réception de cette attestation permet de déclencher le paiement de l'allocation Erasmus.
- Retourner, **à la fin de la période d'études**, « l'attestation de présence Erasmus » (**Annexes**), signée de l'établissement d'accueil. Cette attestation confirme l'exécution du programme d'études pour la période de mobilité et mentionne les dates du séjour.

En cas de non-respect de cette procédure, le remboursement de l'allocation Erasmus perçue sera demandé à l'étudiant.

Le contrat d'études permet d'assurer, au retour de l'étudiant, la bonne prise en compte par les jurys, des résultats que l'étudiant aura obtenus durant son séjour. Ce contrat précise, en effet, les enseignements suivis à l'étranger et leurs équivalences ECTS à l'UFR SMP. Ainsi, c'est pourquoi ledit contrat devra être soumis au coordonnateur pédagogique de votre UFR SMP afin de le compléter, de le signer et de le transmettre aux différents signataires. L'étudiant devra obligatoirement s'inscrire à l'UFR SMP en précisant à la Scolarité le profil Erasmus en indiquant le nom de l'établissement d'accueil. Enfin, l'étudiant devra retirer, avant son départ, dans le centre de gestion sécurité sociale étudiante **la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** qui vous permettra de bénéficier de la couverture sociale dans votre pays d'accueil.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Certains établissements d'accueil prendront directement contact avec l'étudiant pour donner à l'étudiant toutes les indications utiles concernant ledit séjour et le logement.

LES FINANCEMENTS (2)

Etudiants étrangers venant à l'UFR SMP.

BOURSE VICTOR HUGO



INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA BOURSE VICTOR HUGO

L'Université de Franche-Comté est située dans l'est de la France, près de la Suisse. C'est une vieille institution créée en 1423, par la volonté du duc de Bourgogne Philippe le Bon, ancêtre direct de Charles Quint, roi d'Espagne et empereur d'Allemagne. De nos jours, l'UFC compte environ 21 000 étudiants, dont 12% sont étrangers, provenant de 129 nationalités différentes, qui suivent des études dans des programmes de licence, master, doctorat et autres.

C'est un système d'aides créé par l'UFC, avec le soutien financier de la Ville de Besançon et de la Région de Franche-Comté, dans le but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, du Sud et les Caraïbes de langue espagnole et portugaise, plus Haïti), et de permettre aux étudiants de ces pays d'intégrer pendant une année notre Université dans un programme de master ou de doctorat.

Les bourses Victor Hugo comprennent les frais d'inscription à l'Université, les repas (2 repas par jour au restaurant universitaire), le logement en chambre individuelle (avec douche et toilettes) en résidence universitaire et une formation intensive en langue française durant deux mois (juillet et août) au CLA – Centre de Linguistique Appliquée (<http://cla.univ-fcomte.fr/>).

La bourse Victor Hugo prévoit une formation intensive gratuite en langue française durant les deux mois précédant le début de l'année académique (juillet-août), en vue



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

de permettre aux boursiers d'acquérir de meilleures bases linguistiques pour faciliter leurs études. Les étudiants voulant suivre quelques mois supplémentaires de cours de français (par exemple avril, mai, juin) peuvent le faire à leur charge (pour avoir plus d'informations concernant le calendrier et les prix, consultez le site internet du CLA : <http://cla.univ-fcomte.fr/>). Restent également à la charge de l'étudiant les frais de logement pendant ces mois supplémentaires (chambre individuelle à la résidence universitaire entre 157 et 234 €/mois selon le niveau de confort).

Les Conditions requises pour la Bourse Victor Hugo

Il est nécessaire :

- D'avoir la nationalité d'un des pays d'Amérique latine de langue espagnole ou portugaise, plus Haïti.
- De résider dans un de ces pays au moment de la candidature.
- D'avoir moins de 35 ans pour le master.

Au niveau doctorat, nous sommes prêts à accueillir des étudiants de tout âge ayant un bon dossier académique et un solide projet de recherche, même sans connaissance du français, mais pouvant financer quelques mois de cours au CLA en plus de ceux inclus dans la bourse. Pour plus d'informations concernant le calendrier et les prix des cours, consultez le site internet du CLA : <http://cla.univ-fcomte.fr/>.

Consultez la liste des différentes écoles doctorales sur le lien suivant: <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2/ecoles-doctorales/ecoles-doctorales---presentation-228.html>

CRITÈRES ET PROCÉDÉS DE SÉLECTION

Le comité de sélection fera la sélection des candidats selon plusieurs critères à savoir,

- Excellence académique du candidat.
- La solidité de son projet de recherche (doctorat).

Le comité pourra aussi prendre en compte des critères basés sur la situation socio-économique du candidat.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les candidats retenus sur liste principale et sur liste supplémentaire seront prévenus par courrier électronique. Les décisions du comité de sélection des candidats sont sans appel et ne feront l'objet d'aucune justification.

DURÉE DE LA BOURSE VICTOR HUGO

La bourse Victor Hugo a une durée de 12 mois compris entre juillet et juin, (master et doctorat).



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

MONTANT DE LA BOURSE VICTOR HUGO

Le montant global de la bourse, destiné à couvrir les frais d'inscription à l'université, la formation linguistique, le logement et les repas pendant les douze mois de durée de la bourse, équivaut à 6749 € (≈US\$ 9.300). Cette somme n'est pas remise à l'étudiant mais c'est l'université qui se chargera du paiement auprès des différentes administrations.

AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Si l'institution prestataire du service de santé de l'étudiant ne lui offre pas de couverture sur le territoire français, le boursier devra assumer les frais d'affiliation à une institution française :

- quelle que soit sa nationalité, il peut s'affilier à la sécurité sociale étudiante. Il existe à Besançon deux centres de sécurité sociale étudiante : la LMDE (La Mutuelle des Étudiants) et la SMEREB (Société Mutualiste des Étudiants des Régions Bourgogne-Franche-Comté).

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Imprimez le formulaire d'inscription et remplissez-le complètement à la main, en écriture d'imprimerie le plus lisible possible. N'oubliez pas de joindre chacun des documents, attestations, copies et traductions indiqués ci-dessous.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour master et doctorat

1. Formulaires A et B dûment remplis.
2. Lettre de motivation (en français et espagnol ou portugais).
3. Curriculum vitae (1 exemplaire en français et un autre en espagnol ou portugais).
4. Extrait d'acte de naissance ou une fiche d'état civil avec traduction certifiée conforme.
5. * Copie certifiée conforme des diplômes, titres ou certificats dont l'étudiant est titulaire.
6. Relevés officiels originaux des notes obtenues dans chaque matière pour chaque année universitaire.
7. Attestation officielle (TCF de préférence) de niveau en langue française.
8. Copie des attestations de stage et/ou d'emploi précisant le poste occupé, la fonction exercée, le niveau de responsabilité, la durée, etc.
9. Pour une inscription en doctorat, l'étudiant fournira un projet de recherche (en 2 à 3 pages avec une ébauche de bibliographie) ainsi que les travaux de recherche déjà effectués.

** Si demande de validation des acquis de l'expérience professionnelle.*



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



ENVOI DU DOSSIER

Une fois que vous aurez complété votre dossier (formulaires remplis et documents à joindre) envoyez-le par courrier à cette adresse : Université de Franche-Comté, DGRIF, 1 rue Goudimel, 25030 Besançon Cedex, à l'attention de Mme Léa ZIRI. Nous acceptons également l'envoi complet du dossier par courrier électronique en un seul document sous format .pdf à l'adresse suivante : boursesvictorhugoufc@gmail.com

ATTENTION TROIS CAS D'INÉLIGIBILITÉ

1. Les candidats qui au moment de leur candidature sont bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français.
2. Les candidats ayant remis des dossiers incomplets ou avec des informations erronées.
3. Les candidats résidant en France



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Programme des Boursiers Brésiliens Science Sans Frontière



Objectif : former 10 000 étudiants et chercheurs brésiliens en France.

Dans le cadre de la visite du premier ministre, Monsieur François Fillon, au Brésil du 14 au 17 décembre 2011, Monsieur Gérard Binder, Président du Conseil d'Administration du GIP Campus France, a signé le 15 décembre à Brasilia une Convention avec les présidents des deux agences de mobilité universitaire et scientifique du Brésil, la CAPES et le CNPQ.

Un engagement à long terme

Cette Convention porte sur la gestion par l'Agence Campus France du volet français du programme "Sciences sans frontière", programme qui prévoit d'envoyer d'ici 4 ans 10 000 étudiants brésiliens en France au niveau Licence générale et professionnelle, Master et Doctorat dans les domaines des sciences exactes, des sciences de l'ingénieur, de l'environnement et des industries culturelles.

Les programmes spécifiques **BRAFITEC**, **BRAFAGRI** et **CAPES COFECUB** seront renforcés et assureront également l'accueil de ces boursiers.

Des services et des outils dédiés

Dans ce cadre, Campus France développe notamment une gamme d'outils et de services permettant de rapprocher les étudiants sélectionnés par la partie brésilienne des établissements français associés. Ces outils facilitent la sélection, le placement puis le bon déroulement et le suivi du séjour d'étude en France.

En particulier, Campus France intervient dans le volet "*Graduação sanduíche*" en intégrant et en publiant les dossiers académiques des étudiants pour permettre aux établissements d'effectuer leurs propositions de recrutement après avoir contractualisé un dispositif intégrant séjour linguistique préalable en France, tutorat et assistance administrative et méthodologique.

Les disciplines retenues essentiellement en sciences médicales et pharmaceutiques en **licence professionnelle et en Master 1** par les autorités brésiliennes sont :

Pour l'UFR SMP : Sciences de la santé, Médicaments, Pharmacie.

BUDGET

Le budget alloué à l'établissement par Campus France et par étudiant pour couvrir les prestations ci-dessous est le suivant :

- **Les droits d'inscription de la formation pris en charge par la CAPES-CNPq ne pourront pas excéder 400 €. Ils seront pris en charge directement par l'étudiant brésilien. Il pourra être exempté si l'université française le considère comme intégrant un accord d'échange avec son université**



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

BOURSES GOUVERNEMENTALES CAMPUS FRANCE



Un annuaire exhaustif des bourses gouvernementales (en français, anglais, espagnol et mandarin), attribuées aux étudiants étrangers venant étudier en France, est disponible sur le site de Campus France via le lien web suivant :

<http://www.campusfrance.org/fria/bourse/index.html#app=faac&193-si=0>

On compte 647 bourses proposées sur le site ; celles-ci sont référencées selon leur type (bourse d'études, de stage, de recherche et de voyage) et concernent les étudiants de licence et master, les doctorants et les post-doctorants.

Le site rappelle, pour chacune des bourses, les critères d'éligibilité, le calendrier et les procédures d'inscriptions et/ou de candidature, les UFR ou Écoles françaises concernées, les contacts, le type de bourse et le montant et la durée, sans oublier l'organisme de financement

Les Procédures de Pré-inscriptions et d'inscriptions pour les étudiants étrangers venant étudier à l'UFR SMP ou résidant en France.

1. Demande d'admission préalable à l'UFC pour l'UFR SMP

Principe

L'étranger, qui souhaite s'inscrire dans l'enseignement supérieur en France, doit normalement suivre une procédure particulière appelée "demande d'admission préalable".

Dans le cadre de cette procédure, il passe un examen de langue française et remplit un dossier accompagné d'un certain nombre de justificatifs. Sa demande peut être acceptée ou refusée par les établissements universitaires.

Étudiants concernés

La demande d'admission préalable est obligatoire pour l'étranger :

- titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires,
- qui demande une 1ère inscription en 1er grade universitaire (1ère ou 2ème année de licence) ou est candidat à un diplôme national exigeant le baccalauréat.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Étudiants dispensés

Un certain nombre d'étrangers peuvent présenter [directement une demande d'inscription aux établissements universitaires](#) de leur choix sans passer par la procédure de demande d'admission préalable. C'est le cas notamment pour les jeunes européens et suisses.

Examen de langue française

L'étudiant étranger concerné par la procédure doit passer un examen de compréhension du français. Cet examen est organisé par le Centre international d'études pédagogiques (Ciep). Il comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite.

Cet examen est payant.

Certains étudiants sont toutefois dispensés de cet examen :

- ressortissant d'un pays où le français est la langue officielle,
- étudiant issu de sections bilingues françaises figurant sur une liste conjointe des ministères en charge de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- titulaire du diplôme approfondi de langue française (DALF) niveaux C1 ou C2 du cadre européen commun de référence,
- titulaire du diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2,
- candidat ayant déjà passé le test organisé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris et obtenu au moins 14/20 aux épreuves écrites.

Démarches à accomplir

Dossier à remplir

Le candidat étranger qui n'est pas titulaire du baccalauréat français, franco-allemand, européen ou international doit compléter un dossier appelé :

- [dossier vert](#) s'il réside en France,
- et [dossier blanc](#) s'il réside hors de France.

Retrait du dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat **entre le 1er décembre et le 31 janvier de chaque année précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France, s'il réside à l'étranger,



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1er choix, s'il réside en France. Le candidat doit présenter un titre de séjour d'1 an minimum,
- ou sur le [site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#).

Le dossier peut être également obtenu par courrier. Le candidat doit en faire la demande par **lettre postée avant le 15 janvier de chaque année** :

- aux services culturels de l'ambassade de France s'il réside à l'étranger,
- ou à l'établissement universitaire choisi s'il réside en France.

La lettre doit être rédigée en français. Elle doit être accompagnée d'une photocopie du titre de séjour si le candidat réside déjà en France.

Attention : les candidats originaires d'une trentaine de pays doivent demander simultanément leur dossier et leur [visa d'entrée en France](#) via internet sur le site campusfrance.org.

Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir.

Ces pièces doivent être accompagnées de leur traduction officielle en langue française.

Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

Choix des établissements

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et les classer par ordre de préférence.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être déposé, **avant le 1er février précédant l'année universitaire**, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les candidats des nationalités concernées par la procédure sur le site internet de l'agence Campus France doivent suivre les indications de ce site.

Réponse à la demande d'inscription

Réponse favorable du 1er établissement

L'établissement figurant en 1er choix se prononce sur la demande **avant le 30 avril de chaque année** et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, l'étudiant doit confirmer son choix par courrier à l'établissement en vue de son inscription définitive.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



La demande d'admission en 1ère inscription en 1er grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire un dossier individuel d'inscription.

L'établissement d'accueil informe directement l'étudiant des pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

Refus d'un ou plusieurs établissements

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1er choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2nd établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2nd établissement se prononce sur la demande **avant le 31 mai de chaque année** et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2nd choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3ème établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3ème établissement se prononce sur la demande **avant le 30 juin de chaque année** et communique directement sa décision au candidat.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

UFC

Services en ligne et formulaires

- Dossier vert : demande préalable à l'inscription en première ou deuxième année de licence
Formulaire - Cerfa n°11126*11
- Dossier blanc : demande préalable à une inscription en première ou deuxième année de licence dans une université française
Formulaire - Cerfa n°11443*10
- Demande d'admission préalable à l'inscription dans les cycles d'études des écoles nationales supérieures d'architecture pour l'année 2012-2013
Formulaire - Cerfa n°11962*11

Références

- Cf. site Légifrance : www.legifrance.gouv.fr/
- Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités
- Arrêté du 21 novembre 2003 relatif aux modalités de l'évaluation du niveau de compréhension de la langue française et aux modalités de dépôt et de transmission des demandes d'admission en première inscription en premier cycle pour les ressortissants étrangers
- Arrêté du 13 juillet 2011 fixant le montant des droits d'inscription à l'examen de compréhension de langue française pour les étrangers souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur - Année universitaire 2012-2013



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

2. Inscription directe auprès de l'UFC pour l'UFR SMP

PRINCIPE

Deux procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur sont prévues pour les étudiants étrangers. Certains peuvent s'inscrire directement ou en passant par la procédure [admission-postbac](#), d'autres sont soumis à une [procédure d'admission préalable](#).

Première inscription en 1er grade à l'université

Certains étudiants étrangers peuvent s'inscrire directement en 1ère année de 1er grade (**PACES**), sans passer par la procédure d'admission préalable (**DAP**) qui est la règle.

Ils doivent s'adresser directement à ou aux université(s) choisie(s).

Plusieurs catégories d'étudiants sont concernées :

- les citoyens d'un pays de l'Espace économique européen (**EEE**) et suisses,
- les titulaires du baccalauréat européen, international ou franco-allemand,
- les étudiants venus effectuer des études en France dans le cadre d'un programme arrêté par un accord inter-gouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les enfants de diplomates en poste en France,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut).

Pour les 2 dernières catégories citées au-dessus, l'UFR SMP peut vérifier :

- que le candidat possède un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation envisagée,
- et qu'il est titulaire d'un diplôme ouvrant accès à l'enseignement supérieur dans le pays où il a été obtenu.

Le jeune européen bénéficie d'une priorité d'inscription dans l'académie où il déclare s'installer en France, sans que puisse lui être opposée sa résidence habituelle, dans la situation suivante :

- s'il ne possède pas le baccalauréat français,
- est candidat à une 1ère inscription dans les universités françaises,



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



- et réside à l'étranger au moment de la demande.

SITUATIONS PARTICULIERES

Titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat français passé à l'étranger, franco-allemand ou européen

L'étranger titulaire ou futur titulaire du baccalauréat français passé à l'étranger, ou franco-allemand ou européen, doit se préinscrire sur le site admission-postbac.fr à **partir du 20 janvier** de chaque année. Il s'agit de la procédure dite "Admission Post Bac" (**APB**), qui s'effectue uniquement via le portail internet.

Le candidat ne passe pas par la procédure d'admission préalable.

Titulaires ou futurs titulaires du baccalauréat international

L'étranger titulaire ou futur titulaire du baccalauréat international doit contacter l'université de son choix et demander la validation de son diplôme.

Ce candidat ne passe pas non plus par la procédure d'admission préalable.

Deuxième inscription en 1er grade à l'université

L'étudiant étranger est soumis aux mêmes règles que l'étudiant français pour une 2ème inscription en 1er grade.

Il n'existe pas de procédure d'admission préalable (ni donc de dispense) pour cette 2ème inscription.

Il revient toutefois aux universités de décider si le niveau de compréhension du français du candidat est compatible avec la formation envisagée.

Inscription en 2ème (master) ou 3ème grade (doctorat) à l'université

Une 1ère candidature est nécessaire et à déposer sur le site de CAMPUS France. Les candidats sont reçus en entretien par le SCAC et les dossiers sont ensuite étudiés par une commission propre à l'UFR SMP ; les réponses sont envoyées au candidat vis l'application CAMPUS France. Les candidats sélectionnés peuvent ensuite se manifester pour obtenir un dossier d'inscription.

AUTRES INFORMATIONS

En arrivant à l'UFC, l'étudiant étranger doit contacter sans tarder la DGRIF qui leur apportera toute l'aide nécessaire et leur remettra une attestation provisoire d'inscription. Les étudiants étrangers des programmes d'échanges assisteront à la journée d'accueil organisée par la DGRIF.



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Les Etudiants étrangers sur candidature individuelle hors Union Européenne, AELE (Suisse, Norvège, Islande) + Turquie et Croatie

Les étudiants des pays adhérents à CEF Campus France.

L'UFC (dont l'UFR SMP) adhère à CEF Campus France (Centre pour les études en France).

Campus France est né pour moderniser nos pratiques administratives et donner de la France une image moderne en améliorant et intensifiant le dialogue entre tous les acteurs (étudiant, universités, services de coopération universitaire, services consulaires)

La finalité principale est de permettre une parfaite transparence par tous les acteurs des procédures et une traçabilité des demandes tout en offrant aux établissements, aux services culturels, aux ministères de tutelle un observatoire des flux d'étudiants et un outil d'aide à la décision.

Les objectifs visés à travers le CEF

- Renforcer l'attractivité de l'offre française de formations supérieures pour les meilleurs étudiants étrangers
- Optimiser l'examen du dossier de demande de visa
- Apporter support et expertise aux établissements d'enseignement supérieur

Procédures CEF/ Campus France

Les candidats, s'ils résident dans un pays doté d'un Espace Campus France à procédure CEF (voir ci-dessous), doivent obligatoirement procéder à une candidature en ligne.

Accédez aux sites des Espaces Campus France à procédure CEF :

1. /Se connecter à Campus France
2. /Cliquer sur "Créer votre dossier"
3. /Suivre les indications mentionnées

Seuls les dossiers complets et validés par Campus France sont transmis informatiquement aux universités. Les dossiers ne peuvent être validés qu'après entretien auprès du conseiller Campus France, l'entretien pouvant se dérouler après la soumission de votre candidature.

Pays concernés par la procédure CEF :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban,



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Attention : cette obligation s'applique également aux étudiants étrangers qui résident dans ces pays et qui sont ressortissants d'un pays francophone (par exemple : étudiants nigériens ou mauritaniens qui étudient en Algérie ou au Maroc).

Si vous candidatez à plusieurs formations, vous devez compléter un dossier par formation et le transmettre par voie postale à l'université de Nantes avant le 1er avril 2012 en tenant compte des délais d'acheminement postaux.

Contrôle du niveau de connaissance du français

Le T.C.F. (Test de Connaissance du Français) est obligatoire pour une admission en Master 2. Plus d'informations sur le TCF. La liste des centres de passation du TCF figure sur le site Internet du CIEP (Centre International d'Études Pédagogique), centre organisateur de ce test:

Liste des centres agréés

Les candidats devront rapidement prendre contact avec le centre de passation de leur choix, pour connaître les dates ainsi que les modalités d'organisation des épreuves.

Le TCF devra comporter impérativement les épreuves obligatoires ainsi que l'épreuve complémentaire d'expression écrite.

Les notes minimum requises sont de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite et 400/699 au QCM (Questions à choix Multiple). A défaut d'attestation de passation du TCF ou en l'absence de résultat à l'épreuve facultative d'expression écrite, le dossier ne sera pas examiné par la commission pédagogique de la discipline.

Ne sont pas concernés par ce test :

- les candidats titulaires du DALF (C1 ou C2) ou DELF B2,
- les candidats européens
- les ressortissants de certains pays où le français est langue officielle : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo.
- Les ressortissants des pays suivants si toute leur scolarité secondaire a été effectuée en français. Dans ce cas, il convient d'en apporter la preuve en fournissant une attestation établie par le chef d'établissement du collège et du lycée (de la 6ème à la terminale) : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Djibouti, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu.
- Les titulaires du baccalauréat français ou du DAEU.



u fr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



La procédure de pré-inscription en ligne est obligatoire sur le site : www.campusfrance.org

Cette procédure, pour laquelle une participation financière est demandée, accélère de manière significative les délais de réponse des établissements et de formalité de Visa.

Le dossier électronique permet à chaque étudiant :

- de présenter un dossier de candidature unique à l'ensemble des établissements connectés susceptibles de l'accueillir ;
- de dialoguer avec son Espace Campus France pour le montage et le suivi de la demande de pré-inscription.

Lors d'un entretien personnalisé d'évaluation du projet (et du passage éventuel d'un test de français), un avis viendra compléter le dossier électronique de demande de visa.

Pour les étudiants Chinois, Campus France Chine est le service de l'Ambassade de France en Chine spécifiquement dédié à la mobilité des étudiants vers la France. Campus France Chine accueille les étudiants dans 5 centres et 7 antennes en Chine. Consultez Campus France Chine

Etudiants des pays non adhérents CEF

Les étudiants doivent impérativement retirer un dossier auprès du service culturel de l'Ambassade de France de leur pays de résidence.

Demande de visa

Tout ressortissant étranger qui souhaite séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois doit obtenir un visa de long séjour auprès du Consulat de France le plus proche de son domicile avant de quitter son pays.

Les étrangers dispensés du visa de long séjour sont :

- Les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse, du Liechtenstein,
- Les ressortissants Andorrans et Monégasques,
- Les ressortissants du Saint-Siège et de Saint-Marin.

**Liens utiles :**

- site de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour vos droits et démarches

- <http://www.ofii.fr/>

- site de France Diplomatie pour la procédure de demande de visa

- http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/index.htm

ATTENTION :

Il doit obligatoirement s'agir d'un visa " étudiant ", pour pouvoir vous inscrire à l'université. Un visa " tourisme " ne permet pas de s'inscrire pour suivre des études.

L'utilisation du dispositif CEF (Centre pour les études en France) est obligatoire pour la délivrance du visa des étudiants des pays adhérents CEF. **Consultez la liste des pays adhérents CEF**

Depuis le 1er juin 2009, les titulaires d'un visa long séjour portant la mention "étudiant" sont dispensés de solliciter une carte de séjour la première année de leur séjour en France. Toutefois, ils doivent suivre une procédure particulière au moment du dépôt de la demande de visa et dans les 3 mois suivant leur date d'arrivée en France. Consultez la procédure sur le site de l'OFII et l'article R313-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. **Consultez la procédure sur le site de l'OFII et l'article R313-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.**

Ne pas oublier d'apporter :

Il est recommandé d'apporter plusieurs copies certifiées conformes des papiers et documents officiels nécessaires pour l'inscription:

- Diplôme de fin d'études secondaires
- Diplômes universitaires
- Extrait d'acte de naissance, où devra figurer l'identité des parents (nom, date et lieu de naissance)
- Photos d'identité
- Carte internationale d'étudiant
- Un justificatif d'assurance valable sur le territoire français si cette assurance est prise avant de partir
- Le passeport en cours de validité et le visa



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Couverture sociale

- Etudiants des 27 Etats membres de l'Union Européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et de Suisse :

Procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie. Cette carte vous permettra de vous rendre dans un hôpital public, au cabinet d'un médecin ou d'un dentiste en bénéficiant d'un traitement équivalent et du même tarif que la population française.

Avant de partir

Vous devrez vous procurer cette carte avant de partir : chaque pays est en effet responsable de la production et de la distribution de la carte sur son territoire.

- Etudiants étrangers (hors UE, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) :

Consultez les conditions pour pouvoir bénéficier de la sécurité sociale étudiante française sur le [site de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration \(OFII\)](#)



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



Modalités d'inscription à l'Université de Franche-Comté Des étudiants étrangers résidant en France

Sont concernés tous les étudiants étrangers résidant en France, avec ou sans attestation de pré-inscription à l'Université de Franche-Comté.

Pour s'inscrire à l'université, l'étudiant doit retirer un dossier d'inscription :

- **Pour une entrée en 1ère année ou 2ème année de licence à l'UFR SMP :**

L'étudiant devra retirer obligatoirement un Dossier **DAP** (Demande d'Admission Préalable), ou dossier vert.

Réglementation nationale : « *La procédure de demande d'admission préalable concerne obligatoirement les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires sollicitant une 1ère inscription en 1ère ou 2ème année du cursus licence, dans une université française* ».

Pour compléter le dossier, indiquer :

- Un choix d'études (1 seule formation)
- Trois choix possibles d'universités (Pour les étudiants ayant une pré-inscription à l'UFC, indiquer Université de Franche-Comté en 1^{er} choix).

1. Retrait du « dossier d'admission préalable » DAP (dossier vert) au service

« Formations et réglementations des études » 2011- 2012 à la Maison de l'Université, 1 rue Goudimel (Place de la Révolution) :

- du 5 au 19 décembre 2016 inclus -
- du 3 au 31 janvier 2017 inclus -

Le dossier d'admission préalable (dossier vert) est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-prealable-a-une-inscription-en-premier-cycle.html>

Mais sera obligatoirement tamponné par le service Formations et réglementations des études.

2. Dépôt du dossier complet au même service à la Maison de l'Université, mêmes jours et heures que ceux indiqués ci-dessus :

- Avant le 31 janvier 2012 -

Lors du dépôt du dossier, une convocation au Test de Connaissance du Français pour



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ



l'admission préalable (TCF-DAP) sera remise à l'étudiant.

• **Pour une entrée en 3ème année de licence et en master :**

Une 1ère candidature est nécessaire et à déposer sur le site de CAMPUS France. Les candidats sont reçus en entretien par le SCAC et les dossiers sont ensuite étudiés par une commission propre à l'UFR SMP ; les réponses sont envoyées au candidat vis l'application CAMPUS France. Les candidats sélectionnés peuvent ensuite se manifester pour obtenir un dossier d'inscription.

Niveau linguistique

• **Pour une entrée en 1ère année ou 2ème année de licence :**

Réglementation nationale : « Chaque étudiant étranger à une inscription en 1er cycle dans une université française doit justifier qu'il dispose d'un niveau de connaissance du français suffisant pour lui permettre de suivre de manière efficace la formation dispensée ».

Le niveau requis est C1.

Ne pas oublier de faire l'épreuve spécifique à la DAP : expression écrite.

Sont dispensés du test les titulaires du DELF B2 et du DALF C1 ou C2.

Le TCF – DAP

Le test sert à vérifier le niveau de français à un moment donné. Il ne s'agit pas d'un diplôme. Les résultats du TCF-DAP sont valables deux ans. Il y a des questions difficiles de niveau C1/C2 et des questions plus faciles niveau A1/A2.

Les résultats du test sont transmis avec le dossier DAP.

Les cours au CLA préparent au TCF. Il y a également possibilité de s'entraîner sur internet :

www.ciep.fr/tcf/tcf.php (le CIEP organise le test)

www.didierfle.com/index.php

www.rfi.fr (rubrique langue française « TCF »)

Sont également disponibles à la médiathèque du CLA des livres d'entraînement au TCF.

• **Pour une entrée en 3ème année de licence et en master :**

Il n'y a pas de TCF-DAP imposé pour les Licence 3 et Master. Mais un TCF ou diplôme de français sera exigé.

En effet, les UFR vous demanderont une attestation officielle de votre niveau de compétence en français. Vous devrez, dans ce cas, vous présenter aux épreuves obligatoires du TCF (compréhension orale, structures de la langue, compréhension écrite)



ufr

SMP

Sciences médicales & pharmaceutiques
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DFMS – DFMSA

Pour postuler à un DFMS

Conditions : Etre de nationalité (ou bi-nationalité) étrangère Etre titulaire du doctorat en médecine Etre en cours de spécialisation Avoir au minimum encore 2 semestres hospitaliers à effectuer au 1er novembre de l'année en cours.

Durée du DFMS 2 semestres au minimum 6 semestres au maximum

Accessibilités Aux médecins Aux pharmaciens Pas accessibles aux chirurgiens-dentistes

Pour postuler un DFMSA

Conditions : Etre de nationalité (ou bi-nationalité) étrangère Etre titulaire du doctorat en médecine Etre titulaire du diplôme de spécialiste

Durée du DFMSA 1 semestre au minimum 2 semestres au maximum

Accessibilités Aux médecins Aux pharmaciens Pas accessibles aux chirurgiens-dentistes

Les conditions requises devaient être remplies au 15 janvier (date limite impérative) pour une prise de fonctions au 1er novembre (pas de prise de fonctions en mai)

La spécialité suivie en France Doit correspondre à la spécialité postulée dans le pays d'origine du candidat Doit correspondre à l'une des spécialités enseignées en France au titre: d'un DES (33 diplômes) d'un DESC (33 diplômes) Doit disposer de postes ouverts dans cette spécialité pour l'année

Deux étapes pour candidater

1ère étape : Dossier n°1 à retirer à l'Ambassade de France ou à télécharger sur le site Faculté de Médecine www-ulpmed.u-strasbg.fr; Onglet « DFMS/DFMSA » Dossier n°1 à remettre à l'Ambassade, en un seul exemplaire, au complet avant le 15 janvier. L'Ambassade envoie le dossier à Strasbourg

Si le dossier n°1 accepté, le candidat constitue le dossier n°2

2ème étape : Le dossier n°2 est à télécharger sur le site de l'Université de Strasbourg à partir du 15 mars. Mêmes documents que le dossier n°1 En photocopiant le dossier n°1

+ Attestation de connaissance du français ou de dispense

Le candidat doit déposer autant de dossiers n°2 que d'Universités sollicitées. 1 seul dossier pour Paris (pour les 7 facultés) 1 seul dossier pour Lyon (pour les 2 Facultés) 1 seul dossier pour Toulouse (pour les 2 Facultés) Le candidat les classe selon son ordre de priorité

Si le dossier n°2 est accepté, l'Université de Strasbourg adresse les dossiers à chaque Faculté postulée, classés par spécialité avant le 15 mai



Chaque Faculté se réunit en commission de sélection des candidats qui classe les dossiers (du 1er au dernier) pour chaque spécialité.

Le classement est retourné à l'Université de Strasbourg avant le 20 juin.

Strasbourg prononce les affectations par Faculté

Les Facultés reçoivent la liste des candidats affectés (vers le 30 juin), établissent la convention d'accueil avec indication du lieu de stage (au moins pour le 1er semestre).

Elles envoient la convention signée au candidat et les modalités d'inscription à l'université

Avant la fermeture des bureaux.

Les candidats reçoivent la convention et la font signer par les autorités de leur faculté et la renvoient avant le 30 septembre :

À la Faculté d'accueil Avec copie à Strasbourg Déposent au consulat français la demande de visa (avec convention)